



FÉDÉRATION DES CENTRES SOCIAUX

2009

## Devenir membre du bureau

6 modules de 3h  
le mercredi de 18h30 à 21h30

### **DATES :**

18, 25 mars 2009

22, 29 avril 2009

13, 27 mai 2009

### **LIEU :**

Centre social de Parilly  
27 bis avenue Jules Guesde  
à Vénissieux  
Métro Parilly

### **COÛT :**

**Forfait** de 30 € par personne

### **PARTICIPANTS :**

Formation réservée aux membres des bureaux  
de centres sociaux  
5 centres maxi avec 2/3 personnes maxi

### **OBJECTIFS :**

Les membres du Bureau sont les personnes les plus repérées dans le centre social, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, ceci étant particulièrement vrai pour la personne qui occupe la fonction de président(e).

Cette dernière est souvent pourvue par des personnes qui ont occupé précédemment des fonctions au sein des bureaux.

Pour faire le point sur le rôle de chacun et éventuellement « éclairer » en amont la prise de poste, nous vous proposons 6 soirées d'information/discussion avec des apprentissages techniques

### **INTERVENANTS :**

Intervenants extérieurs spécialisés dans les domaines concernés  
et Myriam Tierce-Monier, déléguée FCSR.

### **INSCRIPTION :**

utiliser le bulletin d'inscription joint au dossier  
Formation 2009

Il peut aussi être téléchargé sur le site fédéral  
[www.centres-sociaux-rhone.com](http://www.centres-sociaux-rhone.com)  
espace adhérents rubrique les formations

***Programme détaillé au verso***



Fédération des Centres sociaux du Rhône

138, cours Emile Zola 69100 Villeurbanne / Tél : 04 78 84 50 84 / Fax : 04 78 84 48 88 / fede@centres-sociaux-rhone.com

[www.centres-sociaux-rhone.com](http://www.centres-sociaux-rhone.com)

**18 mars 2009**

### A quoi sert le bureau ?

- La loi 1901, les statuts du centre social,
- Assemblée générale, conseils d'administration, bureaux, commissions comment toutes ces instances s'articulent-elles entre elles ?
- Zoom sur chaque fonction : président, vice-président, trésorier, secrétaire
- La question du pouvoir : nos pouvoirs et notre rapport au pouvoir

**25 mars 2009**

### La conduite de projet du centre

Une fois le projet construit et agréé, il doit être mené à son terme, évalué chaque année en assemblée générale, modifié si besoin est.

- De quels moyens dispose l'association ?
- Comment et avec qui le Président et le Ca conduisent-ils cette démarche dont ils sont les garants ?

**22 avril 2009**

### La fonction employeur

Alors que la grille de classification s'est modifiée dans la convention collective, le président a à garantir la qualité du dialogue social dans le centre :

- Avec quelles instances ? Sur quels points de vigilance doit-il veiller particulièrement ?
- Les relations avec le directeur/trice : la question des délégations

**29 avril 2009**

### La responsabilité : rôle du/de la trésorier/ère

- Rôle et place par rapport aux salariés (directeur et comptable),
- Rôle et place par rapport aux autres membres du Bureau
- Responsabilité,
- Dispositions légales en matière de présentation des comptes annuels,
- L'expert comptable, le commissaire aux comptes

**13 mai 2009**

### La responsabilité : rôle du/de la président/e

- Les obligations du président au regard des statuts et en tant que mandataire,
- Les pouvoirs de représentation du président,
- La responsabilité civile, pénale et financière du président,
- Les précautions juridiques indispensables.

**27 mai 2009**

### L'animation des instances : rôle du/de la secrétaire

- L'accueil des nouveaux administrateurs
- Exercices pratiques d'animation de réunion, de prise de notes et de rédaction de comptes rendus
- Poser le sujet – faire prendre la parole – faire la synthèse de la discussion ;
- Conclure sur l'état de l'information, du débat ou de la décision ; faire état des suites à donner.